



**SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME -
GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du comité syndical
du 4 Février 2010*

**Réunion du comité syndical
du 4 février 2010**



Le comité syndical s'est réuni le 4 février 2010 à la salle municipale, Chaussée de Rouvroy à Abbeville, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Membres suppléants :

Représentants des Communes

- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Laurent FROMENTIN
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Benoît FROMAGER

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Marc FAUQUEBERGUE
- Monsieur Hugues de MALEYSSIE-MELUN
- Madame Michelle PAULY
- Monsieur Gérard BORDE
- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Aleth CREPIN
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Madame Maud BEREZIG
- Madame Christine LOURDEL
- Madame Delphine GAPENNE
- Monsieur Pascal TELLIER
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur François LEC
- Monsieur Pierre LINEATTE
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Madame Catherine QUIGNON-LE-TYRANT

Représentants des Communes

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur Emmanuel MAQUET

RELEVÉ DE DECISIONS

1 - Débat d'Orientations Budgétaires

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, les orientations définies dans le Débat d'Orientations Budgétaires 2010.

2 - Gestion du Personnel

Syndicat Mixte

1. Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de supprimer le poste d'ingénieur principal à temps non complet et de créer un poste d'ingénieur en chef à temps complet au tableau des effectifs et approuve la modification du tableau des effectifs joint à la présente délibération.

Destination Baie de Somme

2. Remplacement de poste permanent vacant

Belle Dune - Aquaclub

. Contrat à Durée Indéterminée

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée, qui a été consultable en séance, qui le nomme Maître Nageur Sauveteur, à compter du 8 février 2010.

. Avenants à des contrats à durée indéterminée

Hôtel Restaurant du Cap Hornu

• Réceptionniste tournante

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant, qui a été consultable en séance, qui organise, sauf nouvelle demande, le temps de travail hebdomadaire de la réceptionniste tournante jusqu'au 23 septembre 2011 et ce, à compter du 8 février 2010.

• Attachée commerciale

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant, qui a été consultable en séance, qui organise le temps de travail de l'attachée commerciale du 15 février 2010 au 31 août de cette même année.

3. Activités nouvelles des sites de Destination Baie de Somme

. Tronc commun : Contrats à Durée Indéterminée

• Poste d'Agent de sécurité

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée, qui a été consultable en séance, qui l'engage, comme Agent de sécurité, à compter du 1^{er} mars 2010.

Jardins de Valloires

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat à Durée Indéterminée qui a été consultable en séance, qui concrétise cette situation, à compter du 1^{er} mars 2010.

4. Conventions de rupture conventionnelle

• Guide nature au Parc du Marquenterre

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention de rupture conventionnelle qui entre en application à compter du 5 février 2010 et autorise le Président à la signer.

• Coordinateur des gardes techniciens de la Réserve

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention de rupture conventionnelle qui entrera en application à compter du 28 février 2010 et autorise le Président à la signer.

- *Chargé de mission "gestion de projets Images et Scénographie"*

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention de rupture conventionnelle qui entrera en application à compter du 28 février 2010 et autorise le Président à la signer.

5. Protocole transactionnel

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le protocole transactionnel et autorise le Président à le signer en contrepartie de la cession des droits d'auteur.

3 - Rapport d'Information : Désignation d'un nouveau Délégué titulaire et d'un nouveau Délégué suppléant au sein du Comité Syndical

Par délibération en date du 11 décembre 2009, le Conseil Municipal de la commune de Noyelles-sur-Mer a procédé à la désignation de Madame Geneviève DOMITILLE en tant que Déléguée titulaire et de Monsieur Michel LETOCART en tant que Délégué suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical.

4 - Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de remplacer Monsieur LETOCART par Monsieur PECQUERY et désigner Monsieur HENOCQUE comme membre suppléant.

La Commission d'Appel d'Offres est composée comme suit :

➤ Membres titulaires :

- *Monsieur Thierry VANSEVENANT*
- *Monsieur Marc VOLANT*
- *Monsieur Jacky TISON*
- *Monsieur Yves MASSET*
- *Monsieur Jacques PECQUERY*

➤ Membres suppléants :

- *Monsieur Emile RIQUET*
- *Monsieur Pierre HORVILLE*
- *Madame Geneviève DOMITILLE*
- *Monsieur Nicolas LOTTIN*
- *Monsieur Alain HENOCQUE*

5 - Marché public portant sur la fourniture de cartes de carburant avec prestations annexes pour l'approvisionnement des véhicules

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la Société Total Raffinage Marketing économiquement la plus avantageuse et autorise le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

6 - Fourniture et livraison de végétaux

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir les offres économiquement les plus avantageuses et autorise le Président à signer les marchés avec les sociétés :

- *Graines BOCQUET, pour le lot n° 1 : semences et graines*
 - *Jérôme TELLIER, pour le lot n° 2 : annuelles, bisannuelles et plants potagers*
 - *TROPICPLANTS pour le lot n° 3 : plantes d'intérieur et exotiques rustiques*
 - *Le groupement HORTIFLANDRES / VERVERT EXPORT, pour le lot n° 4 : vivaces et bulbes*
 - *Pépinières DELAUNAY, pour le lot n° 5 : arbres et arbustes*
- ainsi que tous les actes se rapportant à leur exécution.*

7 - Fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir les offres économiquement les plus avantageuses et autorise le Président à signer les marchés avec les sociétés :

- *La Ferme Saint-Christophe et l'Escargotière du Marquenterre, pour le lot n° 1 : produits du terroir « Baie de Somme »*
- *Saveurs Picardes, pour le lot n° 2 : produits du terroir « Picard »*
- *Les canards du Val de Luce, pour le lot n° 3 : conserves de canard*
- *Saveurs Picardes, Les canards du Val de Luce et la Ferme Saint-Christophe, pour le lot n° 4 : conserves de porc*
- *Saveurs Picardes, pour le lot n° 5 : conserves de gibier*
- *Louis Nicolas Daras, Saveurs Picardes et la Ferme Saint-Christophe, pour le lot n° 6 : autres conserves (volaille, bœuf, poisson)*
- *SARL Vert Pâturage, Trunnet, Noreni et Saveurs Picardes, pour le lot n° 7 : confitures, sirops et bonbons*
- *Ruchers du Val de Liger et Therry Apiculture, pour le lot n° 8 : miels et ses dérivés*
- *Noreni, pour le lot n° 9 : biscuiterie / pâtisserie*
- *Flore Alpes, pour le lot n° 10 : argousier*
- *CFCC, Guillemot et Noreni pour le lot n° 11 : Chocolats*
- *Deffrenes Frères, pour le lot n° 12 : paniers et contenants en bambou et osier*

ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

8 - Fourniture et livraison d'objets de décoration, gadgets et senteurs

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir les offres économiquement les plus avantageuses et autorise le Président à signer les marchés avec les sociétés :

- *TRADE WIND et FAYE import, pour le lot n° 1 : décoration sur le thème du phoque*
- *TRADE WIND, Les Editions LE GOUBEY, SOL A SOL, TERRE SAUVAGE, AVOCETTE créations et FAYE import, pour le lot n° 2 : décoration sur le thème des oiseaux de mer et des marais*
- *TERRE SAUVAGE, AVOCETTE créations, TRADE WIND, DEXAM, NEMERY, FAYE import, NATURE PLANET et les éditions LE GOUBEY, pour le lot n° 3 : décoration sur le thème du jardin et de la campagne*
- *FAYE import, pour le lot 4 : décoration sur le thème de la mer*
- *NEMERY, pour le lot n° 5 : décoration sur le thème du mouton de race Suffolk*
- *BELLES BULLES, pour le lot n° 6 : senteur et soins du corps*

Ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

9 - Fourniture et livraison d'objets souvenirs, art de la table, linge de maison et produits de senteurs personnalisables

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir les offres économiquement les plus avantageuses et autorise le Président à signer les marchés avec les sociétés :

- *DDM, les Editions LE GOUBEY et NEMERY, pour le lot n° 1 : articles souvenirs personnalisables*
- *TORCHONS ET BOUCHONS, pour le lot n° 2 : art de la table personnalisable*
- *AQUANATURA et DUPUY CAUVIS, pour le lot n° 3 : linge de table et de toilette personnalisable*
- *BELLES BULLES, pour le lot n° 4 : produits de senteurs personnalisables*

ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

10 - Fourniture et livraison de vêtements thématiques

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir les offres économiquement les plus avantageuses et autorise le Président à signer les marchés avec les sociétés :

- *MOUSQUETON, pour le lot n° 1 : vêtement bord de mer personnalisés (vareuses et marinières)*
- *FANYSTYLE, pour le lot n° 2 : vêtement de randonnée – « outdoor » personnalisés*
- *ACTOLL, pour le lot n° 3 : vêtements souvenirs personnalisés (tee-shirt imprimés et brodés)*

ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

11 - Fourniture et livraison de consommables d'entretien d'espaces verts

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir les offres économiquement les plus avantageuses et autorise le Président à signer les marchés avec les sociétés :

- *LOB GREEN, GRAINOR SA, LHERMITTE Frères, pour le lot n° 1 : engrais solides*
- *LOB GREEN, pour le lot n° 2 : engrais liquides*
- *GRAINOR SA, STAS Transports, pour le lot n° 3 : amendements divers*
- *TERREAU FLORE BLEUE, GRAINOR SA, pour le lot n° 4 : terreaux et divers*
- *GRAINOR SA, DESMIDT Agro Technique, pour le lot n° 5 : produits phytosanitaires*
- *SA JW Lubrifiant, ITECMA, pour le lot n° 6 : lubrifiants et divers*
- *LOB GREEN, LHERMITTE Frères, pour le lot n° 7 : semences*
- *STAS Transports, pour le lot n° 8 : sables de Loire et du Perche*
- *STAS Transports pour le lot n° 9 : sables fillerisés et ballast calcaire*
- *Le lot n° 10 : graviers de silice calcinés : le lot est déclaré infructueux et ne sera pas relancé*
- *Oscar SAVREUX, pour le lot n° 11 : grave non traité*
- *LHERMITTE Frères, pour le lot n° 12 : fournitures horticoles*

ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

12 – Rapport d'Information - Dates des prochains Comités Syndicaux

- *4 mars 2010 à 16 Heures, à la Chambre de Commerce et d'Industrie à Abbeville*
- *23 avril 2010 à 16 Heures,)*
- *18 juin 2010 à 16 Heures,)*
- *9 septembre 2010 à 16 Heures,) lieu à déterminer*
- *4 novembre 2010 à 16 Heures,)*
- *2 décembre 2010 à 16 Heures.)*

13 – Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau – Cessation du spectacle de démonstration en vol libre et vente d'oiseaux

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de mettre un terme définitif à cette expérimentation dont les résultats n'ont pas été probants :

- *d'une part, parce que la fréquentation du spectacle n'a pas donné les résultats escomptés dans la mesure où les entrées à la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau ont baissées en 2009 alors même que les dépenses ont légèrement augmenté en raison précisément des charges liées à l'exploitation,*
- *d'autre part ce spectacle a conduit à mettre en scène un certain nombre d'espèces qui ne sont pas présentes naturellement en Baie de Somme et que ce constat nous a été reproché.*
- *prend acte de la cessation du spectacle de présentation d'oiseaux en vol libre, autorise le Président à procéder à la vente des différents oiseaux, propose la restitution des oiseaux offerts à leur propriétaire d'origine et le dépôt dans des parcs «oiseaux» ceux qui n'auraient pas trouvé acquéreur dans le cadre d'une convention.*